

DELIBERATION N° CM - 2023 - 021
CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERSHEIM

SOUS-PREFECTURE

U 9 NOV. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Séance du 30 octobre 2023 à 20 heures
Convocation du 26 octobre 2023
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

Présents : Jean-Marc STEINMETZ, Maire, Patrick NONNENMACHER et Brigitte WINSTEL Adjoints. Cyrille GOTTRI, Agnès SCHNEIDER, Nathalie WENDLING, Charles BOUHR, Mathieu BETTWY, Alexis ANDRISSSEN.

Absents : Olivier DAULL - Mickaël GLATH - Virginie HEINRICH

Procurations : Maïté STEFFEN à Agnès SCHNEIDER, Maxime MISCHLER-RIEMER à Jean-Marc STEINMETZ et Monique ARTZ à Brigitte WINSTEL.

DELIBERATION N° CM - 2023 – 021
Chasse communale : Définition des lots et tarifs

VU le code Général des collectivités Territoriales,
VU le Code de l'environnement,
VU l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033,
VU la délibération du 11 juillet 2023 relative au mode de consultation des propriétaires fonciers
VU la délibération du 01 septembre 2023 relative à l'affectation du produit de la chasse,
VU l'avis favorable de la Commission Consultative de la Chasse Communale (4C) rendu suite à la consultation par courriel du 23 octobre 2023, et retranscrit dans le compte rendu joint en annexe,

Un lot de chasse doit faire au minimum 200 ha.
Précédemment, la Commune disposait de 3 lots (délimités par des frontières naturelles ou routières).
Lot n°1 : 215 ha - Lot n°2 : 167 ha - Lot n°3 : 238 ha
Au vu de ses superficies, les lots 1 et 2 sont fusionnés et deviennent le lot n°1.
La superficie du lot n°3 est inchangée, il devient simplement le lot n°2.

Le lot 1 sera mis à prix aux enchères à un montant de 1000 €.
Le locataire actuel du lot n°3 actuel (devenu lot n°2) a demandé le gré à gré ainsi que le droit de priorité. Le montant de la location annuel de ce lot est de 900 €. Il est proposé de le maintenir.

Après délibération,

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition de la commission consultative,
- FIXE la mise à prix du lot 1 à 1000 €,
- FIXE le montant du loyer annuel pour le lot 2 à 900 euros.

Résultat du vote : **ADOPTÉ A L'UNANIMITE 12 voix dont 3 procurations.**

Décisions certifiées exactes.
Wittersheim, le 02 novembre 2023.

Le Maire,



La secrétaire de séance,